

# Des batteries durables sur l'ensemble de leur cycle de vie

## Un pas de plus vers l'économie circulaire et la neutralité climatique

10 décembre 2020  
#EUGreenDeal

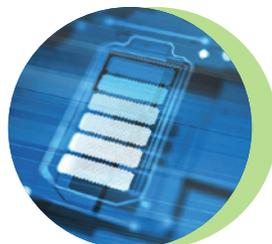
Des batteries durables sur l'ensemble de leur cycle de vie sont essentielles pour la réalisation des objectifs de neutralité climatique, de compétitivité durable de l'industrie, de transports durables et d'énergie propre qui sont au cœur du pacte vert pour l'Europe.



### Pourquoi avons-nous besoin de batteries durables?



La demande mondiale de batteries devrait être multipliée par **14 d'ici à 2030** (par rapport à 2018), principalement du fait de l'électrification des moyens de transport.



L'Union européenne pourrait représenter **17%** de la demande mondiale d'ici à **2030**, soit la deuxième plus élevée.



L'Union européenne va devenir le **deuxième** plus grand marché mondial des **batteries**, y compris en ce qui concerne la **production**.

### Pour les batteries alimentant les véhicules électriques

L'Union européenne aura besoin  
de **18 fois plus de lithium en 2030**

de **près de 60 fois plus de  
lithium en 2050**



de **5 fois plus de cobalt  
en 2030**

de **15 fois plus de cobalt  
en 2050**

et pour les terres rares utilisées dans les aimants, par exemple, pour les véhicules électriques, les technologies numériques ou les éoliennes, les besoins pourraient être multipliés par dix d'ici à 2050.

## Qu'est-ce que les batteries durables ?

**Les batteries durables** sont produites avec la plus faible incidence possible sur l'environnement, à l'aide de matériaux qui ont été obtenus dans le plein respect des normes sociales et écologiques; elles durent longtemps, sont sûres et peuvent être réparées ou réemployées et réaffectées à d'autres usages.



## En quoi les batteries contribueront-elles à la transition verte ?

**Les batteries durables** alimenteront des véhicules électriques propres (nous allons devoir réduire les émissions du secteur des transports de **90%** pour atteindre nos objectifs climatiques à l'horizon **2050**), soutiendront nos efforts en faveur des énergies renouvelables et réduiront leur empreinte carbone et autres incidences sur l'environnement.



### Le règlement relatif aux batteries vise à :

- harmoniser les exigences relatives aux produits en ce qui concerne les batteries
- réduire au minimum l'impact environnemental des batteries
- «boucler la boucle» en encourageant le réemploi et en améliorant la collecte des batteries et le recyclage des matériaux
- apporter de la sécurité juridique afin de débloquer les investissements et de stimuler la capacité de production de batteries durables en Europe et au-delà

### Pour y parvenir, les mesures suivantes sont proposées :

- des exigences en matière de développement durable et de sécurité applicables aux batteries
- des exigences en matière de performance et de durée
- des exigences en matière de marquage et d'information, par exemple, sur les matières dangereuses
- la gestion de la fin de vie — augmentation de la collecte séparée, du recyclage et de la valorisation des matières

Ces dispositions encourageront l'élaboration d'approches circulaires et d'utilisation efficace des ressources, réduiront la dépendance à l'égard des matières vierges et l'incidence sur l'environnement de leur extraction et favoriseront le développement des énergies renouvelables pour contribuer à la réalisation de l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050.

Ni la Commission européenne ni aucune personne agissant au nom de la Commission n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations données ci-après.

© Union européenne, 2020

Réutilisation autorisée moyennant mention de la source.

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Pour toute utilisation ou reproduction de photos ou d'autres éléments non couverts par le droit d'auteur de l'UE, l'autorisation doit être obtenue directement auprès des titulaires du droit d'auteur.

Images: ©GettyImages

KH-04-20-711-FR-N  
KH-04-20-711-FR-C

doi:10.2779/259646  
doi:10.2779/74978

PDF: ISBN 978-92-76-27180-2  
PRINT: ISBN 978-92-76-27222-9

PDF:  
PRINT: